



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION
23 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE
23 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

OBJET
DETERMINATOIN DU
NOMBRE D’ADJOINTS

Pour :
Contre :
Abstention :

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-six, le 27 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal HILF.

Étaient présents :

Mesdames HURTREL, MIHOUB, CHAILLOUX, FOURNIER, PHALIPPOUX, COGULET, LEVACHER, SOARES, GUIHARD, MARCHAL, LEFOUR, LARGUIER, BARBAT, BENKEMOUN
Messieurs ALLARD, MARRE, HUMBERT, NAULEAU, WALTER, FLAMENT, ORGE, PESCHEUX, SERRA, MERLEN

Étaient absents excusés :

Monsieur Cyril HEM
Monsieur Grégory ANDRIEU
Était (ent) absent (es) : NEANT

Donne pouvoir à :

Patricia HURTREL
Stéphane ALLARD

DETERMINATION DU NOMBRE D’ADJOINTS

En vertu de l’article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l’effectif légal du Conseil Municipal. Pour la commune de La Ferté Alais, cela laisse une possibilité de huit adjoints maximums.

Le Maire, Monsieur Pascal HLF propose que le nombre des adjoints soit fixé à 8.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme



Monsieur Pascal HILF
Maire



